



SAINT-19 CYPRIEN

Magazine municipal d'informations

OCTOBRE/NOVEMBRE 2020

DOSSIER : Une rentrée particulière • Le parti pris de l'adaptation // **ACTUALITÉS** : Des calculatrices pour les futurs collégiens // **TRAVAUX** : Les travaux en cours • Allées rénovées et enfus supplémentaires au cimetière // **PRÉVENTION INONDATIONS** : Inondations, mieux vaut prévenir... //



Une rentrée particulière...

MÉDIATHÈQUE

INSCRIPTIONS SUR RENDEZ-VOUS

PIÈCES UTILES :

- CNI
- Justificatif de domicile < 3 mois
- Justificatif de situation (étudiant, RSA, etc.)
- Présence du parent ou responsable pour les mineurs

TARIFS

POUR LES HABITANTS DE SAINT-CYPRIEN :

- Abonnement 20 €
- Abonnement couple 30 €
- Étudiant (-25 ans) 5 €
- Minima sociaux 5 €
- Enfant (-18 ans) gratuit
- Institutionnel gratuit

POUR LES HABITANTS HORS COMMUNE :

- Abonnement 30 €
- Enfant (-18 ans) 5 €

EMPRUNTS POUR 1 MOIS

- 5 livres / 5 textes lus
- 6 magazines
- 2 CD / 2 DVD

HORAIRES

MARDI - MERCREDI

VENREDI

9h-12h / 15h-18h

1^{er} et 3^{ème}
samedis du mois

9h-12h

Sommaire

4/5/6/7 ■ ACTUALITÉS

- Accueil de la mairie : sur rendez-vous seulement
- Quand la jeunesse se met au jardinage
- Des calculatrices pour les futurs collégiens
- James Bond à la Saint-Jean
- La culture s'ouvre au jeunes
- Le réseau de caméras de vidéo-protection s'étoffe

8/9/10/11 ■ DOSSIER : Une rentrée particulière

- Écoles - Le parti pris de l'adaptation
- Centre de loisirs et Maison des jeunes
- Piscine Aquasud
- Grand Stade les Capellans

12/13 ■ PRÉVENTION INONDATIONS

- Inondations, mieux vaut prévenir...

14/15 ■ TRAVAUX

- Rénovation du Baladoir
- Les autres travaux en cours
- Allées rénovées et enfeus supplémentaires au cimetière

16 ■ EXPRESSION LIBRE

17 ■ ASSOCIATIONS

- Des présidents d'associations prudents
- Focus sur ... Les petites mains de Saint-Cyprien

18 ■ QUALITÉ DE VIE

- Le permis de végétaliser : c'est parti !

19 ■ ST-CYP EN ACTION

- L'équipe de délégués de quartiers constituée
- A VENIR... A VENIR... A VENIR...

ÉDITO

Une rentrée particulière...

Cette reprise 2020 est décidément particulière... Le virus continuant à circuler, les mesures de précaution, masques et gestes-barrières, sont plus que jamais d'actualité. Nous devons nous montrer prudents pour nous protéger, mais surtout pour protéger les personnes vulnérables de notre entourage. Notre rentrée à tous a, de fait, été différente, que ce soit dans les écoles, les entreprises, les commerces, les services administratifs... Des dispositions sanitaires ont dû être mises en place partout.

Pour autant, la vie à Saint-Cyprien ne s'est pas arrêtée. Les travaux du baladoir sont presque terminés. Ceux des Massanes et du quartier Jardin d'Anaïs suivent leur cours. Les dernières caméras de vidéo-protection annoncées viennent d'être installées. Le cimetière a fait lui aussi l'objet de travaux avec la réfection de ses allées et la création de 36 enfeus supplémentaires.

En termes d'événements, secteur extrêmement pénalisé en ce moment, nos associations ont pu présenter leurs activités, comme chaque année, lors du salon "Sports, culture et loisirs en fête" à Grand Stade les Capellans.

Quant au projet de végétalisation que nous avons annoncé dans le dernier bulletin municipal, il est prêt à démarrer. Les demandes, que vous avez été déjà nombreux à formuler, seront bientôt examinées afin que les permis de végétaliser (obligatoires pour jardiner sur l'espace public) puissent être délivrés. Vous en découvrirez les détails dans les pages ci-après.

Bonne lecture de ce magazine et à très bientôt !



Ville de Saint-Cyprien

Hôtel de ville - Place Desnoyer - 66750 Saint-Cyprien
Tel. 04 68 37 68 00 - contact@mairie-saint-cyprien.com

Directeur de la publication : Thierry Del Poso
Rédaction : Service communication de la Ville
Photos : Service communication de la Ville
Maquette : Service communication de la Ville
Dépôt légal : Février 2016

Retrouvez et téléchargez tous les magazines municipaux de Saint-Cyprien sur :

www.mairie-saint-cyprien.com



Papier recyclé



Catalogue en ligne disponible pour les abonnés sur <https://saintcyprien-pom.c3rb.org>



Accueil de la mairie : Sur rendez-vous seulement (sauf situations d'urgence)

En raison de circulation du virus et pour limiter les contacts, l'accueil à la mairie n'est plus assuré par les services sans rendez-vous. Il faut donc éviter de se présenter à la mairie directement. La marche à suivre (jusqu'à nouvel ordre) est de téléphoner pour prendre rendez-vous avant. L'accueil se fera ensuite conformément aux consignes sanitaires, en respectant le sens de circulation et la distance d'un mètre entre les personnes. Seules les personnes en situation d'urgence et/ou de détresse seront reçues sans rendez-vous.



La jeunesse se met au jardinage

Initiative sympathique des jeunes du Centre de loisirs cet été : leurs activités estivales ayant été réduites à cause du coronavirus, ils en ont profité pour réhabiliter eux-mêmes, avec leurs animateurs et les agents des espaces verts, les grandes jardinières de plantes potagères de l'établissement. Après avoir restauré les bacs, ils ont nettoyé entièrement l'intérieur, remis de la bonne terre et planté de nouveaux végétaux. Leurs récoltes, dont les premières tomates, qui viennent tout juste d'être cueillies, seront consommées par les enfants du Centre les mercredis. Un projet fédérateur, dans lequel les jeunes se sont impliqués avec enthousiasme.



Personnes âgées et/ou vulnérables : faites-vous connaître auprès du CCAS !

Vous faites partie des personnes vulnérables, âgées, handicapées ou malades chroniques ? Faites-vous connaître dès que possible auprès du CCAS (Centre communal d'Action sociale). Vous serez alors enregistré(e) dans le registre des personnes fragiles de la commune et ferez l'objet d'une attention particulière en cas de problème sanitaire lié au coronavirus ou autre (intempéries, inondations...). **Il vous suffit, pour cela, d'appeler le 04 68 37 68 16 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.** L'un de vos enfants ou de vos proches peut aussi faire la démarche pour vous. N'attendez pas !



Des calculettes pour les futurs collégiens

Comme tous les ans, pour que les élèves de CM2 fassent leur entrée au collège dans les meilleures conditions, des calculettes leur ont été distribuées le dernier jour de l'année scolaire. Une tradition qui leur permet de bénéficier de matériel adapté, qu'ils pourront utiliser jusqu'à la fin de leur scolarité.

L'apprentissage en mode "job dating"

Afin de faciliter le recrutement des futurs apprentis, un "job dating" de l'apprentissage a été organisé à Saint-Cyprien. Cette manifestation a permis de mettre en contact les entrepreneurs et les candidats à l'apprentissage (préalablement convoqués par le service Emploi-Entreprises) et à optimiser leur embauche à des postes correspondant à leur profil et aux exigences des employeurs. Elle est venue compléter les nouveaux dispositifs d'aide à l'embauche et sera très probablement renouvelée.

La vente des "cartouches à chantilly" interdite aux jeunes à Saint-Cyprien

Devenues, pour un nombre malheureusement très important de jeunes et d'adolescents, une véritable drogue, les capsules de protoxyde d'azote, conçues initialement pour les siphons à chantilly, ne peuvent plus être vendues aux mineurs.

Un arrêté municipal l'interdit désormais. La consommation de ce gaz aux effets euphorisants peut en effet avoir de graves conséquences sur la santé. Pour la sécurité de tous, les parents doivent se montrer eux aussi très vigilants.





James Bond à la Saint-Jean

Ambiance particulière, place de la mairie, le soir de la Saint-Jean. Sous l'œil scrutateur d'un cinéaste de la chaîne Arte, un invité spécial en costume-nœud papillon très "007" s'est glissé subrepticement parmi la foule cypriennaise. Renseignements pris, ce jeune et séduisant James Bond était le héros de l'émission "Invitation au voyage" diffusée sur Arte du lundi au vendredi à 16h30 et dont l'objectif est de présenter des lieux intéressants du point de vue culturel, artistique et patrimonial. Il s'agissait là de mettre l'accent sur une tradition dignement fêtée par une commune fière de ses origines et de son identité. Selon l'équipe de tournage, les scénaristes de cette escapade à Saint-Cyprien sont partis du livre "Permis renouvelé", le premier James Bond littéraire écrit en 1981 par John Gardner, qui en signa 13 autres ensuite.

Une surprise agréable pour les participants à cette première fête, post-déconfinement.

La piétonnisation estivale du quai Rimbaud appréciée

Pour permettre aux restaurateurs, cafetiers et glaciers du port de disposer de davantage de place pour leurs terrasses et de respecter la distance réglementaire entre les tables, le quai Rimbaud a été piétonnisé, à partir de midi, les mois d'été. Cette mesure exceptionnelle a permis aux professionnels, très impactés par le confinement et les semaines de fermeture qui leur ont été imposées ensuite, de préserver une partie de leur chiffre d'affaires tout en réservant à leurs clients un accueil sécurisé.

La culture s'ouvre aux jeunes



Une superbe œuvre collective autour des grands peintres du XX^e siècle - Piet Mondrian, Jean Labellie, Jackson Pollock, Keith Haring, Joan Miro... - a été réalisée par les jeunes de la commune dans le cadre d'un projet intitulé "Culture et moi". Piloté par l'Institut médico-éducatif La Mauresque Association Joseph Sauvy, en partenariat avec les Collections de Saint-Cyprien et l'Office de tourisme, ce projet vise à sensibiliser les jeunes à l'art en leur offrant la possibilité de créer leurs propres œuvres, dans un lieu dédié exclusivement à l'art. Il se poursuivra jusqu'en 2021.

Caméras de vidéo-protection : le réseau s'étoffe

Comme cela avait été annoncé, huit nouvelles caméras ont été installées dans la commune : trois au rond-point de Latour-Bas-Elne, à l'entrée du village, trois autres au rond-point de Port Cypriano, une au rond-point de la fontaine Maillol et une au rond-point de l'Office de tourisme.

24 caméras veillent donc désormais sur la tranquillité des habitants, à la plage et au village, efficacement de surcroît puisque les anciens appareils ont été remplacés par de nouveaux modèles, techniquement performants.

Huit appareils supplémentaires s'y ajouteront prochainement, pour atteindre le nombre de 32 caméras autorisées par le préfet.

Des installations très règlementées

Avant d'implanter des caméras, les communes doivent faire réaliser un audit de sécurité par la gendarmerie ou la police nationale, puis obtenir le feu vert du préfet, sur avis de la commission de vidéo-protection.

Dans un dossier détaillé, elles doivent décrire le nombre de caméras envisagé, la technologie utilisée, l'emplacement où elles seront installées, leur orientation... sachant que les caméras ne doivent pas porter atteinte à la vie privée. Elles ne peuvent, par exemple, filmer les intérieurs des propriétés.

Chaque modification du plan de vidéo-protection d'une commune doit donner lieu à une nouvelle autorisation. Les vidéos sont conservées un mois maximum. Elles ne peuvent être visionnées qu'à la demande d'un procureur de la République ou d'un officier de police judiciaire (OPJ).



Évasion catalane désormais en charge des transports scolaires

Les transports scolaires sont désormais assurés par un nouveau prestataire : la société Évasion catalane, qui a remporté l'appel d'offres de la Région.

Déjà bien implantée à Saint-Cyprien où elle assure, depuis plusieurs années, les déplacements du Cypobus, ceux du club du 3^e âge et le ramassage scolaire des primaires, cette entreprise familiale (4 générations), dirigée par Julien Caball, dispose d'une équipe de 11 chauffeurs. Elle possède 26 autocars neufs, confortables (climatisés), équipés d'une rampe pour personnes handicapées, et sûrs (aux normes Euro6).

Covid-19 oblige, les élèves y sont accueillis dans le respect des consignes sanitaires. L'entreprise s'est même dotée d'un stock de masques pour dépanner les "étourdis" qui auraient oublié le leur.

Evasion Catalane dessert, à Saint-Cyprien, les collèges et lycées Olibo et Saint-Pierre de la Mer et assure le transport des jeunes depuis et vers les communes d'Alénia, Théza, Corneilla-del-Vercol, Latour-Bas-Elne et Perpignan.





Écoles Le parti pris de l'adaptation

Les écoliers cypriennais ont effectué la rentrée presque normalement... Dans le respect, toutefois, d'un protocole d'hygiène renforcé, tout étant fait pour les protéger et protéger les enseignants.

Heureux, pour la plupart, de retrouver le chemin de l'école après une fin d'année compliquée, les jeunes Cypriennais se sont pliés rapidement, sous l'œil vigilant de leurs enseignants, aux nouvelles règles sanitaires : lavage des mains soigné dès l'accès à l'établissement, puis aussi souvent que possible, respect des gestes barrières et des distances dans les espaces clos, limitation des déplacements et des contacts, port du masque obligatoire dès l'âge de 11 ans...

Le protocole à mettre en œuvre a été transmis aux écoles par le gouvernement et il a été appliqué "à la lettre", sans que les enfants, manifestement, en soient affectés,

contrairement aux équipes enseignantes et agents chargés de l'entretien, passablement stressés. Il faut en effet à présent que les classes (sols, chaises, bureaux, jusqu'aux interrupteurs et poignées de portes) soient nettoyées plusieurs fois par jour avec des produits spéciaux, et aérées. Il faut aussi gérer les flux d'élèves en évitant les "brassages", et en repérant qui est à côté de qui, au cas où un cas se déclarerait... Tout cela en continuant à faire la classe aux petits comme aux grands. Positifs, élèves et enseignants ont pris le parti de s'adapter, dans la bonne humeur, à ces contraintes risquant de durer.

Protocole sanitaire des établissements scolaires

- Application des gestes barrières par toutes les personnes présentes dans l'école, partout, en permanence. Ces mesures de prévention individuelle sont, à l'heure actuelle, les plus efficaces contre la propagation du virus
- Respect des distances physiques dans les espaces clos dans la mesure du possible, les salles de classe, cantines, bibliothèques... n'étant pas toutes en mesure de garantir le mètre réglementaire entre les personnes et la consigne gouvernementale étant d'accueillir tous les enfants cette rentrée
- Lavage des mains au savon à l'arrivée et en quittant l'établissement, avant chaque repas et après chaque passage aux toilettes

- Port du masque obligatoire pour les personnels à l'extérieur comme dans les espaces clos. Pour les enfants : pas de masque pour les maternelles ; des masques disponibles à l'école élémentaire seulement pour les enfants présentant les symptômes d'une possible contamination ; port du masque obligatoire pour les collégiens et les lycéens, à l'extérieur et à l'intérieur, sauf pendant les repas et les pratiques sportives
- Aération des classes toutes les trois heures au minimum, pendant un quart d'heure
- Limitation des flux et des déplacements
- Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Précautions maximales dans les cantines

Outre le maintien d'une hygiène draconienne du matériel et des aliments servis, des mesures spéciales sont mises en œuvre dans les cantines pour respecter les consignes de distance physique entre les petits convives, limiter leurs déplacements et être en mesure de localiser les contacts immédiats de chacun si un cas de covid-19 survient. Les enfants de maternelles et de cours élémentaires doivent ainsi rester par classes. Ils sont tenus de s'asseoir toujours à la même place, sur la même chaise et ne sont pas autorisés à se lever pendant le repas, qui leur est servi à table. Locaux et matériels sont nettoyés et désinfectés régulièrement.

Reprise normale du périscolaire

Que ce soit pour les maternelles ou les écoles élémentaires, l'accueil périscolaire (avant et après les heures de classe) a repris lui aussi normalement, dans le respect, là encore, d'un protocole sanitaire rigoureux, spécifique aux "accueils collectifs de mineurs". Le port du masque n'y est pas obligatoire pour les enfants avant 11 ans. Les adultes, en revanche, doivent être masqués à l'intérieur et à l'extérieur. Ils doivent veiller à ce que les élèves se lavent les mains aussi souvent que possible, dès leur arrivée. Les locaux sont assainis régulièrement. Du gel hydro-alcoolique et des essuie-mains en papier sont tenus à disposition.



Rappel des horaires du périscolaire

- **Matin :**
École maternelle Met : 7h30 - 8h40
École maternelle Noguères : 7h30 - 8h30
Écoles élémentaires Desnoyer et Alain : 7h30 - 8h30
- **Soir :**
Écoles maternelles Met et Noguères : 16h30 - 18h
Écoles élémentaires Desnoyer et Alain : 16h15 - 18h30

VACANCES SCOLAIRES 2020-2021			
VACANCES	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers.	Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg.	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles.
Pré-rentrée des enseignants	Lundi 30 août 2020		
Retour des élèves	Reprise des cours le mardi 1er septembre 2020		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 17 octobre 2020 au lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël	Du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver	Du samedi 6 février 2021 au lundi 22 février 2021	Du samedi 20 février 2021 au lundi 8 mars 2021	Du samedi 13 février 2021 au lundi 1er mars 2021
Vacances de printemps	Du samedi 10 avril 2021 au lundi 26 avril 2021	Du samedi 24 avril 2021 au lundi 10 mai 2021	Du samedi 17 avril 2021 au lundi 3 mai 2021
Pont de l'Ascension	Du mercredi 12 mai 2021 au lundi 17 mai 2021		
Vacances d'été	Du samedi 6 juillet 2021 à la rentrée		
Le départ en vacances a lieu après la classe et la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi matin sont donc en congé le vendredi soir après les cours.			



Centre de loisirs et Maison des jeunes

Accueil maximum sur réservation

Au Centre de loisirs

Malgré les contraintes sanitaires, le Centre de loisirs de Saint-Cyprien s'efforce d'accueillir le maximum d'enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Locaux et activités ont été adaptés en conséquence. Ils sont nettoyés/désinfectés et aérés aux cadences requises par les pouvoirs publics.

Au programme des jeunes : des jeux et sorties compatibles avec le protocole national d'accueil collectif de mineurs. Pour que ces activités puissent être mises en place dans de bonnes conditions, les réservations sont obligatoires pour les mercredis et les vacances (**au 04 68 37 68 31 ou par mail à : saje.saintcyprien@gmail.com**).

Rappel : le Centre de loisirs accueille les enfants de 30 mois à 12 ans. Ceux-ci sont répartis en deux sections : les 3-5 ans et les 6-12 ans. Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans.

À la Maison des jeunes

La Maison des jeunes s'efforce elle aussi d'accueillir tous les enfants et adolescents qui le souhaitent, avec un programme d'activités adapté au protocole sanitaire.

Pour ce qui est de l'hygiène des locaux, installations et matériel sont nettoyés et désinfectés régulièrement. Les salles sont aérées plusieurs fois par jour. Les distances entre personnes sont respectées.

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans, même pendant les ateliers. Les jeunes ne sont autorisés à l'enlever que pendant les activités sportives.

Pour une question d'organisation, les réservations sont obligatoires (**au 07 60 14 75 62 ou par mail à : espacejeunes@mairie-saint-cyprien.com**).

Par mesure de sécurité, afin de protéger nos anciens, les activités intergénérationnelles organisées en partenariat avec la Maison des jeunes sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Rappel : la Maison des jeunes accueille, les 11-17 ans les mercredis et samedis après-midi (en plus du périscolaire, du mardi au vendredi de 16h à 18h).



A noter : Une page Facebook spéciale Centre de loisirs et Maison des jeunes sera prochainement créée.

Piscine Aquasud

Préinscriptions obligatoires pour toutes les disciplines

L'Espace piscine Aquasud a rouvert ses portes progressivement, d'abord au public (le 31 août) puis aux tout petits (les 5 et 6 septembre), aux scolaires (le 7) et enfin aux participants aux activités (aquagym, aquabike...) le 14. Avec, là encore, un protocole sanitaire spécial-piscines extrêmement rigoureux et un principe désormais incontournable : la préinscription obligatoire pour la nage libre comme pour les activités.

- **Bébés nageurs** : trois créneaux (sur réservation)
 - o Samedi 9h
 - o Dimanche 9h
 - o Dimanche 11h
- **École de nage**
 - o Préinscriptions obligatoires
 - o Protocole communiqué aux parents lors de l'inscription
- **Activités aquatiques** (aquabike, aquagym, circuit training, aquapilates, aquafitness...)
 - o Inscriptions obligatoires
 - o Dossiers d'inscription à retirer du lundi au vendredi de 14h à 16h ou le mardi et le jeudi de 10h à 12h.

Pas de reprise des cours particuliers de natation pour le moment. Pour des raisons de sécurité, l'espace détente est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Les règles à respecter

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans
- Désinfection des mains en arrivant
- Prise de douche au savon obligatoire avant l'accès aux bassins
- Effets personnels à laisser en sacs
- Respect des distances
- Attente à l'extérieur pour les créneaux réservés
- Arrivée à l'heure
- Porter son maillot sur soi
- Bonnet de bain obligatoire
- Paiement par CB privilégié ; si paiement par chèque, apporter son stylo

Horaires détaillés auprès
d'Aquasud au 04 68 21 50 24

Contact mail :
aquasud@sudroussillon.fr

1 Rue Montesquieu
66750 Saint-Cyprien

Grand Stade les Capellans

Reprise prudente sans réservation

Sens de circulation, port du masque pendant les déplacements, assainissement des locaux, désinfection systématique du matériel... sont aussi de rigueur à Grand Stade les Capellans où toutes les activités ont repris, sans réservation. Pour ce qui est du respect des distances, la surface des salles est suffisante pour garantir les 4 m² requis pour chaque personne.

Dans la salle de musculation comme pour les cours de fitness, le squash, le padel ou sur les courts de tennis, le masque n'est pas obligatoire pendant les activités. Il doit être porté, en revanche, dès que l'on se déplace, y compris d'un appareil à l'autre.

Attention : les vestiaires de Grand Stade sont accessibles, mais seulement pour changer de vêtements. Il n'est pas possible pour l'instant de prendre de douches.



Inondations, mieux vaut prévenir...

Chaque année, à l'automne, l'arc méditerranéen est le théâtre de pluies soudaines et abondantes, qui causent parfois des dégâts importants. D'où l'intérêt de s'y préparer, bien qu'à Saint-Cyprien, le maximum soit fait, depuis des années, pour prévenir les inondations. Petit rappel des bons gestes à adopter en cas de pluies intenses.

Pourquoi notre commune est-elle exposée aux inondations ?

Du fait de sa situation, sur le littoral, Saint-Cyprien, en cas de fortes pluies, doit évacuer non seulement les eaux qui s'abattent sur elle, mais aussi les débordements des territoires situés en amont (notamment les bassins versants du Tech et du Réart et le massif pyrénéen...), lesquels débordements s'écoulent naturellement en direction de la mer.

Cette même situation fait que notre commune est exposée à la fois à des crues dites de ruissellement (en provenance du Tech et du Réart) et à des crues de submersions marines. Saint-Cyprien est d'ailleurs identifiée par les pouvoirs publics comme territoire "à risque important d'inondation" (TRI).

Pourquoi faut-il être vigilant actuellement ?

De gros phénomènes pluvieux surviennent régulièrement entre le **15 septembre et le 15 décembre**. Il peut alors tomber, en quelques heures, 25 à 30 % de la pluviométrie de l'année. Cet afflux d'eau sature les canaux, aguilles et bassins de rétention et finit par inonder certains quartiers. La mer elle aussi peut compliquer les choses lorsque le vent d'est la propulse dans les terres.

Comment se préserver ?

→ **En nettoyant les canaux privés**, dont l'entretien revient aux propriétaires ou aux copropriétés. La commune, de son côté, entretient et nettoie les canaux, aguilles et bassins de rétention situés sur le domaine public, ce qui permet de mieux vidanger les réseaux enterrés de collecte des eaux pluviales et de limiter les ruissellements. Elle crée par ailleurs de nouveaux réseaux pluviaux lors de chaque chantier de rénovation des quartiers. Les nouveaux réseaux pluviaux et dispositifs de rétention réalisés lors des travaux de Sainte-Beuve ont mis ainsi "hors d'eau" de vastes zones d'habitations.

→ **En respectant les consignes de sécurité**, notamment **la fermeture de certains ronds-points**, en période d'inondations. A Saint-Cyprien, le rond-point Maillol/Desnoyer est l'un des premiers sites fermés en cas de fortes pluies, mais des automobilistes continuent à s'y engager, prenant parfois des risques inconsidérés.

Une vigilance de tous les instants

Le Tech et le Réart font l'objet d'une surveillance continue du service de prévision des crues Méditerranée Ouest (SPCMO). Les relevés des données les concernant sont disponibles sur le site www.vigicrues.gouv.fr

Des cartes de vigilance météo sont aussi consultables sur le site de météo France (www.meteofrance.com) et relayées par les médias.

Notre département compte parmi les 15 départements exposés aux phénomènes cévenols et placés actuellement sous surveillance avec les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, l'Ardèche, l'Aveyron, l'Aude, les Bouches-du-Rhône, la Corse-du-Sud, la Haute-Corse, la Drôme, le Gard, l'Hérault, la Lozère, le Var et le Vaucluse.

Document d'information communal sur les risques majeurs

D.I.C.R.I.M.



Le DICRIM Un document essentiel

Distribué à tous les Cypriannais et disponible à la mairie sur demande, le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) explique comment gérer chaque situation liée à un risque majeur, dont les inondations, en termes aussi bien d'alerte des secours que de comportement à domicile et, si nécessaire, d'évacuation.

Comment donner l'alerte ?

- Composez le 18 ou le 112 (gratuit)
- Expliquez ce qui se passe
- Répondez aux questions
- Donnez votre numéro de téléphone
- Suivez l'information

Comment se tenir informé ?

- En écoutant les stations de radio locales
- Via les chaînes de télé nationales et régionales
- Sur les sites internet de météo

Comment la population est-elle alertée par les autorités ?

L'alerte s'effectue à l'aide des sirènes de la plage et du village (avec un signal sonore modulé, montant et descendant 3 fois 1,41 minute), ainsi qu'à l'aide d'un véhicule municipal équipé d'un haut-parleur.

Selon la nature et le degré de gravité de l'événement, l'alerte peut être donnée :

- Grâce à un véhicule municipal sonorisé, par haut-parleur.
- Au moyen de la sirène de la ville, dont il existe, rappelons-le, trois types de signaux : l'alerte, la fin d'alerte et l'essai mensuel.

Et n'oubliez pas...

Si vous faites partie des personnes vulnérables (âgées, handicapées, malades...) ou si vous vivez avec une personne malade, signalez-vous dès que possible au CCAS, Centre communal d'Action sociale de la mairie. Vous serez dès lors inscrit sur le registre des personnes à assister en priorité en cas de problème (canicule, inondations...) et serez contacté, dans ce cas, systématiquement, pour vous apporter l'aide dont vous aurez besoin.

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET LES SITES UTILES

18 ou 112 SAPEURS POMPIERS	17 POLICE SECOURS	15 SAMU SERVICE D'AIDE MÉDICALE D'URGENCE	114 URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	196 CROSS-MED URGENCES MARITIMES
---	--------------------------------	--	--	--

04 68 37 37 37 / **04 68 68 35 80**
POLICE MUNICIPALE / PRÉFECTURE - PROTECTION CIVILE

Tempête : meteo.consul.marine.zones.cotieres
zone concernée - Cerbère /Port la nouvelle

Inondation : www.vigicrues.gouv.fr

Mairie de Saint-Cyprien : www.saint-cyprien.com

Météo France : meteofrance.com



Rénovation du baladoir : Dernières opérations en cours

Repris, comme prévu, à l'issue du confinement, les travaux du baladoir ont suivi leur cours et bien avancé cet été. Leur livraison est attendue d'ici la fin de l'année.

Ce qui a été fait :

- 75 % du revêtement de la chaussée
- Le muret de bois en remplacement de l'ancien muret de béton
- Les travaux au droit des places Maillol et Rodin, qui ont pu rouvrir au public cet été
- L'installation d'une partie du mobilier urbain (poubelles, bancs, transats, éclairage public...), des douches et des rince-pieds

Ce qu'il reste à faire :

- La pose du mobilier urbain restant, notamment des gros bancs de pierre naturelle, des aires de jeu pour les enfants, des douches et des rince-pieds...
- Les platelages (cheminements) de bois sur les accès à la plage et autour de l'aire de jeux de la place Maillol
- L'aménagement des espaces verts avec la plantation d'arbres côté plage et l'intégration de graminées et de plantes maritimes le long des habitations entre la place Maillol et le port.



Mobilier urbain esthétique et résistant

Fait essentiellement de fer et de bois, le mobilier urbain implanté le long du baladoir est à la fois simple et élégant. Il est également "qualitatif", tous les éléments posés ayant été traités pour résister aux effets des embruns et des aléas maritimes.

Dans les autres quartiers

Parallèlement à l'important chantier du baladoir, d'autres travaux ont repris en cette période de rentrée.

Quartier des Massanes : la réfection de la voirie (voies de circulation, trottoirs et zones de stationnement) a bien avancé. La fin du chantier est prévue courant octobre.

Quartier Anaïs II, impasse Jordi BARRE (derrière la zone artisanale) : Les travaux ont commencé. Les aménagements paysagers sont en cours, de même que la reprise du stationnement et la sécurisation des cheminements piétons.

Au port, à l'embouchure du canal d'Elne : la réfection des buses du canal (première tranche des travaux) vient de démarrer. Ce chantier est important, ces buses permettant l'évacuation des eaux pluviales d'une grosse partie de la commune, village et plage, via deux exutoires, l'un côté port, l'autre côté étang de l'Aygal.

Quartier des Massardes : les travaux d'aménagement de la liaison nord de Saint-Cyprien, soit tout le tronçon du côté nord de la commune (le futur contournement) ont eux aussi repris.



Cimetière : Allées rénovées et enfeus supplémentaires

Le cimetière a fait l'objet de travaux conséquents ces derniers mois. Les allées de la partie nord ont été entièrement refaites, remplacement des réseaux et pose de grilles d'évacuation des eaux de pluie compris. Le gravier et la terre qui recouvraient les chemins ont été remplacés par des enrobés de qualité. De petits trottoirs de béton ont également été créés pour rendre les déplacements des usagers plus agréables, de même que des espaces végétalisés avec des bancs supplémentaires. Grâce à ces aménagements, le lieu de recueillement qu'est le cimetière est désormais plus accueillant, apaisant et sûr pour les personnes qui viennent y passer du temps.

36 nouveaux enfeus

Parallèlement à ces travaux, deux nouvelles zones, soit 36 enfeus supplémentaires, ont été créés au cimetière de Saint-Cyprien. L'esplanade a elle aussi été rénovée.

Les "enfeus" sont des sortes de caveaux (des casiers hors-sols de la taille d'un cercueil). Moins onéreux que les emplacements classiques, ils sont de plus en plus demandés par les familles.

Le cimetière cyprienais en abrite aujourd'hui 153.

Prochains travaux en 2021-2022

La deuxième tranche des travaux du cimetière débutera l'an prochain. Elle prévoit la rénovation de la partie basse du cimetière : remplacement des réseaux d'eau potable et d'évacuation d'eaux pluviales, réfection des allées, bordures, trottoirs et enrobés, aménagement de petits espaces végétalisés.

Une fois ces opérations finalisées, le cimetière sera entièrement refait.



Entretien, qui doit faire quoi ?

Souvent interpellée au sujet de l'entretien du cimetière, la commune n'a la responsabilité que des espaces publics dudit cimetière. L'entretien des espaces privés (les sépultures) est du ressort des particuliers.

D'après le code des collectivités locales, le fonctionnement, l'aménagement et l'entretien des cimetières relèvent de la compétence du maire. Cela comprend notamment les plantations et l'engazonnement des espaces publics : allées, espaces entre les tombes, clôtures, etc.

L'entretien des tombes en revanche, qui sont des espaces privés, incombe aux concessionnaires (les titulaires des concessions), lesquels doivent les nettoyer.

S'ils ne le font pas, le maire, bien que n'ayant pas la charge de l'entretien des sépultures, a, au nom de son pouvoir de police, l'obligation de veiller à ce qu'elles soient en bon état. Il a ainsi pour mission de rappeler les particuliers négligents à leurs obligations, voire, si besoin, de les mettre en demeure d'effectuer les travaux nécessaires au bon état et à la propreté des tombes. Sans réaction de leur part, le maire a le pouvoir de se substituer à eux et de faire faire les travaux aux frais des concessionnaires. Ceux-ci en sont informés par courrier après procès-verbal de constat de la police municipale.

Renouvellement des concessions : attention à la date d'échéance

Il n'appartient pas aux communes d'informer les particuliers détenteurs d'une concession funéraire (une tombe) du terme de cette concession. C'est aux concessionnaires ou à leurs ayants droits d'effectuer une demande de renouvellement en temps voulu auprès du maire.

Le groupe majoritaire - Saint-Cyprien... naturellement

Nous traversons une période incertaine, que nous voudrions festive et conviviale, mais qui nous oblige à nous montrer prudents. Dans ce contexte imprévisible et compliqué, nous sommes tous mobilisés, prêts à prendre les décisions qui s'imposent et à les assumer, pour la sécurité de tous.

Pour autant, la vie de la cité doit continuer, le lien social se maintenir. Cette joie de vivre que les Cypriennais ont en eux doit perdurer. Dès que la situation le permettra, nos animations reviendront, nos fêtes seront reprogrammées.

Gardons confiance et préparons avec sérénité les beaux jours d'après...

Bernard Beaucourt et Claudette Guiraud de la liste « Saint-Cyprien – une autre voie » bulletin Municipal d'août 2020

Saint-Cyprien « la dynamique » s'en est allée si toutefois elle e a existé.

Il n'est pas dans nos propos de mettre en cause l'équipe municipale actuelle qui n'est en rien responsable de la pandémie. Tout au plus, nous ne pouvons que regretter qu'elle l'équipait prise à la lettre les mesures de distanciation sociale. Nous ne les avons, pas vus. De nombreuses manifestations, telle la Saint-Pierre n'ont permis aucun rapprochement avec nos élus

L'état du chantier du baladoir rend l'accès à la plage difficile et fait l'effet de repoussoir plutôt que d'attraction. Les atermoiements sur le chantier de la place Rodin ne donnent aucune perspective. Les fissures apparaissent déjà le jour de l'inauguration.

Les difficultés sont pourtant devant nous : la pandémie a fait évoluer les rapports sociaux et a mis à mal l'économie, notamment touristique.

Nous sommes inquiets sur la volonté et la capacité de rendre notre ville attrayante et d'y créer des emplois et de la vie.

Lors de la campagne 2014 Thierry DEL POSO nous proposait de « voir loin ». Compte tenu du contexte qui nous attend, à notre avis, pour une période assez longue : **c'est le moment de voir loin et d'agir** pour redonner de l'attractivité à notre ville qui en a bien besoin, préserver les acquis, soutenir et redynamiser une économie locale foudroyée par les impacts de la crise sanitaire, protéger l'avenir des habitants. Nous n'avons plus les moyens d'une politique de « petits pas » **De l'ambition !**

Nous aurons à cœur de respecter nos convictions en défendant les intérêts de tous avec rigueur et pour notre avenir à tous et toutes.

Malgré le Covid 19, l'été se termine par une bonne note concernant l'importante fréquentation touristique. **Nous regrettons** que l'accès à la plage ai été aussi difficile à cause des travaux tardifs du baladoir. **Nous regrettons** que notre demande de parkings gratuits n'ai été entendue afin de faciliter le commerce de proximité. **Nous regrettons** l'absence du maire et deux de ses cadres pendant le mois d'août. **Nous regrettons** de ne pas avoir été invités aux manifestations estivales, notamment la cérémonie du 15 août marquée par l'absence du maire. Nous déplorons l'installation de baraques sur le port, les poubelles mise en évidence et un bâtiment laissé à l'abandon (ÉPIC/OT), donnant du port, vitrine de la ville, une image déplorable. **Nous demandons** une surveillance accrue, après 1h du matin, sur le port, théâtre de vols, de voitures vandalisées, de rodéos et tapages nocturnes.

Nous sommes heureux d'avoir pu mener une action de solidarité envers une habitante de la ville en détresse grâce à une collaboration particulièrement rapide de la Croix-Rouge et de Madame Pegard.

Nous rendons hommage à Serge Pallares décoré par le préfet le 19 août pour son parcours professionnel exceptionnel.

Nous espérons que la commune aura l'ambition de dynamiser l'arrière saison qui s'annonce difficile.

Nous restons attentifs et ferons de notre mieux pour collaborer et veiller sur les intérêts de notre belle ville.

L'équipe « RASSEMBLER POUR SAINT CYPRIEN »



Des présidents d'associations prudents

Les contraintes sanitaires ont été au cœur de la plupart des sujets abordés par les présidents d'associations lors de leurs assises annuelles, le 5 septembre. Venus bien sûr masqués, tous se sont montrés extrêmement vigilants quant aux protocoles à appliquer (établis par leurs fédérations respectives) pour préserver la santé de leurs adhérents et du public. Organisation des réunions en "présentiel" ou à distance, aménagement de l'espace dans le premier cas, informations à faire figurer sur les listes d'émargement pour que la survenue d'éventuels cas de covid-19 soit gérée le plus efficacement possible, opportunité ou non de maintenir certaines manifestations... ont fait l'objet de très nombreuses questions de présidents désireux à la fois de protéger leur entourage et de poursuivre leurs activités.

"Sports, loisirs et culture en fête" Un succès "distancié" ...

Fidèles au rendez-vous, les associations incontournables de Saint-Cyprien ont présenté leurs activités à un public toujours très intéressé, dans le respect, bien sûr des distances imposées.

La quasi-totalité des secteurs associatifs présents à Saint-Cyprien a été représentée à la manifestation "Sports, loisirs et culture en fête" le 6 septembre à Grand Stade les Capellans. Cette année encore, ce salon a été l'occasion pour quelque 80 associations participantes de présenter leurs activités et d'organiser de nombreuses démonstrations. Un moment de convivialité privilégié, qui a suscité de nouvelles vocations et donné lieu à nombreuses adhésions, pour le plus grand plaisir du public et des bénévoles.



Focus sur... Les petites mains de Saint-Cyprien

Quand la solidarité se mobilise pour le service public...

Pour soutenir leurs collègues qui, en période de confinement, devaient continuer à travailler sur le terrain, des agents municipaux de différents services se sont mobilisés pour leur confectionner des masques à un moment où il était impossible de s'en procurer. Coordonnés par le service Ressources humaines de la mairie, à l'origine de l'initiative, les 11 agents en question, des services propreté et technique, de la régie municipale, des écoles maternelles, de l'école de musique..., rejoints par des conjoints et des proches retraités, ont confectionné 353 masques pour les agents de la mairie et de la capitainerie. Une action unanimement saluée et qui a permis au service public de continuer à être assuré par des agents protégés.

Une action unanimement saluée, qui a permis au service public d'être assuré par des agents protégés, et qui s'est ajoutée aux initiatives de nombreux anonymes qui, via les réseaux sociaux, ont réalisé des milliers de masques pour les Cypriennais.





Permis de végétaliser : c'est parti !

Le projet de végétalisation prend forme. Les permis de végétaliser, que les Cypriannais ont été déjà nombreux à demander, sont prêts à être délivrés (après instruction bien sûr de chaque demande).

L'idée, à travers ce projet, est de végétaliser l'espace public devant les habitations des Cypriannais. Mais qui dit "espace public", dit "autorisation de l'occuper". Car planter des végétaux sur l'espace public, que ce soit en pleine terre ou dans une jardinière, revient à occuper cet espace public, ce qui, pour être légal, nécessite une autorisation.

Cette autorisation de végétaliser l'espace public devant les habitations sera donc accordée par la commune (ou non, si les lieux ne s'y prêtent pas) sous la forme d'un permis de végétaliser. Celui-ci sera accordé pour une durée de trois ans (renouvelable).

Où cette végétalisation est-elle possible ?

Dans un premier temps, seules seront concernées par ce projet **les rues du centre historique du village, depuis la place Bergson au nord (comprise) jusqu'à la place des Évadés de France au sud (comprise), la portion de rue Blaise Cendrars située entre les rues Paul Morand et Camille Desmoulins à l'ouest (comprise) et la rue H. Bataille à l'est (comprise).** Une fois étrenné, le dispositif pourra être étendu à d'autres quartiers.

Pour quels types de végétalisation ?

Trois possibilités vont être proposées :

- **Le micro-fleurissement**, soit la plantation d'espèces grimpantes contre les façades, dans des trous creusés dans les trottoirs (si les réseaux souterrains ne l'empêchent pas et si la distance minimum à conserver pour la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite est respectée)
- **Les jardinières**, dont le modèle sera identique, fixées devant les maisons
- **La végétalisation des pieds des arbres**

Où adresser sa demande ?

A la mairie, accompagnée d'un descriptif du projet de végétalisation envisagé, de photos des lieux et des coordonnées complètes du demandeur : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse mail.

Quels végétaux choisir ?

Une liste sera proposée aux demandeurs, sur laquelle les espèces devront être obligatoirement choisies. Les plants seront fournis par la mairie.

Quelles sont les engagements liés au permis de végétaliser ?

En signant la charte de végétalisation, le titulaire du permis devra assurer l'entretien des plantations installées à sa demande : arrosage, ramassage des feuilles tombées au sol, taille... Dans l'éventualité où il ne s'y conformerait pas, les plantes seraient retirées par les services de la mairie, les percées dans les trottoirs rebouchées. Le permis de végétaliser serait quant à lui annulé.

Quels sont les avantages de la végétalisation ?

Outre leur aspect esthétique, les végétaux en ville contribuent à atténuer le bruit, à rafraîchir la température, à améliorer la qualité de l'air par la captation du gaz carbonique et à augmenter la capacité d'absorption des eaux de pluie...



Attention : le type de végétalisation autorisé dépendra de la configuration des lieux (largeur des trottoirs, nature de l'enrobé, présence ou non de réseaux souterrains..., place disponible aux pieds des arbres sans risque d'abîmer les troncs...). Ces éléments seront examinés minutieusement, sur place, par un comité regroupant des représentants des services des espaces verts, de l'urbanisme et de la voirie.

Délégués de quartiers L'équipe constituée

Les Cypriannais ont été nombreux à se porter volontaires pour assurer la fonction de délégué de leur quartier. Une équipe renforcée de ces référents privilégiés a pu être ainsi constituée. Elle sera prochainement réunie en séance plénière du conseil municipal. Les coordonnées des personnes qui la composent seront ensuite diffusées à l'ensemble de la population, par quartier.

Les nouvelles recrues ont toutes une excellente connaissance de leur quartier. Elles se sont engagées également à être joignables, réactives et très présentes sur le terrain afin de repérer en amont les problèmes techniques qui pourraient se poser.

Leurs champs d'interventions concernent les aménagements de voirie et les travaux en cours, l'éclairage public, l'entretien des espaces verts, la propreté, les dégradations et incivilités, le stationnement et la circulation.



A VENIR... A VENIR... A VENIR...

DIMANCHE 4 OCTOBRE, de 10h à 21h

Quai Arthur Rimbaud - Jardins de l'ancienne Capitainerie

Marché artisanal Proj'aide 66, dont la recette servira à financer des projets hospitaliers ou de santé -
Thème "les sixties"

MERCREDI 7 OCTOBRE, de 15h à 17h

Parc de la Prade

Fête de la nature (3 – 12 ans)

Réalisation de mangeoires à oiseaux avec l'artiste Yvette Ribou

Gratuit sur réservation au 04 68 21 06 96

DU 9 OCTOBRE AU 30 DÉCEMBRE de 14h à 18h

Les Colletions de Saint-Cyprien (village)

Exposition du peintre Marc Trabys "Comme une voie parmi le vent"

A ne pas manquer

JEUDI 15 OCTOBRE à partir de 18h

Place de la République (village)

Vin nouveau et castanyada (châtaignes grillées)

Ouvert à tous

SAMEDI 31 OCTOBRE, de 14h à 18h

Place de la République (village)

Halloween

Ateliers et jeux, collecte de Bonbons, parades...

Gratuit

JEUDI 19 NOVEMBRE, à partir de 18h

Place de la République (village)

Muscat de Noël

Ouvert à tous

NB - Le maintien de ces animations dépendra bien sûr de l'évolution de la situation sanitaire.

du 09/10
 au 30/12
 2020

Collections de
 Saint-Cyprien

*Comme une voie
 parmi le vent*

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Standard-renseignements
 04 68 37 68 00

SERVICE EMPLOI

04 68 37 68 39

SERVICE PROXIMITÉ

04 68 37 68 88

RÉGIE MUNICIPALE

04 68 21 11 52

URBANISME

04 68 37 68 28

CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE (CCAS)
 04 68 37 68 16

POLICE MUNICIPALE

04 68 37 37 30

MÉDIATHÈQUE

PROSPER MÉRIMÉE

04 68 37 32 70

OFFICE DE TOURISME

04 68 21 01 33

MAISON DES
 ASSOCIATIONS

04 68 37 25 02

CAPITAINE

04 68 21 07 98

MAISON DES JEUNES

07 60 14 75 62

ECOLE DE MUSIQUE

04 68 37 29 61

GRAND STADE

04 68 37 32 00

SUD ROUSSILLON

04 68 37 30 60

CAMPING MUNICIPAL

04 68 21 23 50

MUSÉE

04 68 21 06 96

ESPACE AQUASUD

04 68 21 50 24

